

Duché. S. M. vient aussi d'accorder à la Duchesse de Ventadour, Gouvernante des Enfans de France, la permission de se retirer de la Cour, qu'elle avoit demandé, à cause de son grand âge : Elle doit cependant y rester encore quelque tems après lequel, elle ira, dit-on, à *Paris* occuper un des Apartemens du Palais de *Thuileries* pour y finir ses jours. : c'est la Duchesse de Tallard qui a pris possession de sa place dont elle avoit la survivance, & de l'apartement qu'elle occupoit à *Versailles* ; Le Roi donne à cette dernière Duchesse 24000. livres par an pour sa table.

V. Toutes les nourrices nommées pour l'enfant que la Reine doit mettre au monde furent visitées le 15. par les Medecins de la Cour, & le choix tomba sur la femme d'un Paysan nommé Magot qui demeure à quelques lieues de *Versailles*. : Le 22. la Reine ayant ressenti tout d'un coup de violentes douleurs, on lui ouvrit d'abord la veine, ce qui la soulagea; le soir on la saigna derechef par ordre de Mr. de Peyrac son Accoucher; Elle reposa passablement bien la nuit suivante. Le 23. S. M. entra en travail à 2. heures de l'après midi, & sur les cinq heures Elle accoucha heureusement d'une Princesse qui fut d'abord ondoyée par le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, en presence du Curé de la grande Paroisse. La Duchesse de Tallard prit ensuite & porta la Princesse nouvellement née dans son appartement, & on lui donna le nom de *Mademoiselle la quatrième*. On dépêcha encore ce jour-là un Exprés à *Chambor*, pour aller porter l'agréable nouvelle de cette naissance au Roi Stanislas & à la Reine son Epouse. Le *Te Deum* fut chanté le lendemain matin en musique dans la Chapelle du Château, pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse délivrance de la Reine; le Roi, & tous les